

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 avril 2024

N° CP-2024-3-6-2

N° applicatif 8864

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

COOPERATION TRANSFRONTALIERE - FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET COOPERATION AVEC LA SUISSE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace assure le chef-de-filât de la coopération transfrontalière pour le versant français du Rhin supérieur. A ce titre, elle a adopté en décembre 2022 le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière, qui recense aujourd'hui plus de 140 projets, et a mis en place en juin 2023 le Fonds de coopération transfrontalière, outil de soutien des projets d'envergure et d'accompagnement des projets citoyens rhénans.

La multitude de projets transfrontaliers permet d'impulser une nouvelle vision transversale : la création de la Life Valley, pour identifier et mieux faire connaître à travers le monde l'espace du Rhin supérieur comme un espace privilégié dédié à la vie. Cette Life Valley permet de se projeter : elle constitue un espoir pour la jeunesse et l'ensemble des habitants du Rhin Supérieur ; elle dessine les contours d'une communauté de destin pour l'avenir.

La Collectivité européenne d'Alsace est partie prenante des structures et projets transfrontaliers de l'espace franco-germano-suisse, notamment à travers sa participation à l'Eurodistrict Trinational de Bâle et au projet « IBA », mais aussi à travers les coopérations qu'elle a nouées avec les cantons suisses. Dès 1992, le Département du Haut-Rhin et la République et Canton du Jura ont signé un accord de coopération, visant notamment à soutenir, promouvoir et développer leur coopération transfrontalière. Dans ce cadre, la CeA participera en tant qu'hôte d'honneur au Marché-Concours National de Chevaux, manifestation d'ampleur qui se déroulera du 9 au 11 août 2024 à Saignelégier, en Suisse. Cette présence permettra de développer les relations transfrontalières, de faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace et d'assurer la promotion touristique de l'Alsace.

Le présent rapport a pour objet :

- la signature de deux conventions relatives au projet INTERREG « Justice sans frontières : Point de contact franco-allemand en région transfrontalière » ;
- la signature d'une convention relative au projet INTERREG « Atmo Rhena PLUS » et l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 36 000€ à ATMO Grand Est, porteur du projet « Atmo Rhena PLUS » ;
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € au titre du Fonds de Coopération Transfrontalière, accompagnement de projet citoyen rhénan à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour la journée « vélo sans frontières » ;
- la signature d'une convention avec Alsace Destination Tourisme dans le cadre du Marché Concours National de Chevaux (MCNC) de Saignelégier (Suisse), manifestation d'ampleur dont l'Alsace sera l'invitée d'honneur du 9 au 11 août 2024, pour un montant total de 120 000 € ; l'attribution d'un prix de 3 200 € au comité d'organisation du MCNC, afin de sponsoriser une course officielle de chevaux ;
- la signature d'une convention avec l'Eurodistrict Trinational de Bâle relative au reversement des fonds restants sur le projet « IBA » (somme à récupérer par la CeA : 24 199,60 €).

1. Fonds de coopération transfrontalière – SACT

Le Fonds de coopération transfrontalière, créé par la délibération n°CD-2023-3-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, est composé d'un volet « projets d'envergure » et d'un volet « accompagnement des projets citoyens rhénans », permettant de financer des projets à caractère transfrontalier qui se déroulent dans le Rhin supérieur.

a) Conventions pour projets labellisés : Signature des conventions relatives au projet INTERREG « Justice sans frontières : Point de contact franco-allemand en région transfrontalière »

Ce projet, porté par le Centre européen de la consommation (CEC), vise à créer un point de contact franco-allemand unique et centralisé, capable d'informer et d'orienter le justiciable vers les bonnes informations procédurales et les professionnels du droit dont il a besoin.

Dans la région frontalière, le CEC informe sur les questions transfrontalières dans le secteur de la consommation et peut proposer une aide juridique pour résoudre des litiges transfrontaliers mais uniquement au niveau extrajudiciaire (règlement amiable). Le projet a pour objectif de compléter cette offre en prévoyant des mesures d'accompagnement et d'information sur les procédures européennes, aujourd'hui très peu utilisées, de règlement judiciaire des petits litiges inférieurs à 5 000 € ou la procédure d'injonction de payer. Par ailleurs, il s'agit d'apporter un premier niveau d'information dans tous les domaines juridiques (droit du travail, droit social, droit pénal, droit fiscal, droit de la famille, droit des successions etc.) et pas seulement sur le droit de la consommation.

A noter qu'il n'existe aucun projet équivalent, passé ou présent, à l'échelle européenne. Le budget total du projet s'élève à 880 830 € dont 60% seront financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) via le Programme Interreg VI Rhin supérieur.

Le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace au projet « Justice sans frontières » prend place dans le Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2021-2023. Il s'élève à hauteur de 32 712 €, et a fait l'objet d'une délibération de la Commission permanente le 14 novembre 2022 (délibération n° CP-2022-10-6-3).

Il s'agit ici d'approuver deux autres conventions relatives à ce projet : la convention relative au programme Interreg Rhin supérieur et la convention de mandat SIEG (Services d'Intérêt Economique Général), relative aux aides d'Etat.

b) « Atmo Rhena PLUS »

Le projet Interreg « Atmo Rhena PLUS », porté par ATMO Grand Est, a démarré au 1^{er} janvier 2023 et rassemble 12 partenaires cofinanceurs. Il poursuit deux objectifs principaux :

- suivre des indicateurs air-climat-énergie transfrontaliers avec une comparabilité des données harmonisées, enjeu important au sein des instances transfrontalières du Rhin supérieur ;
- fournir une aide à la décision par des informations sur des actions d'amélioration et évaluer des scénarios en termes de coûts-bénéfices, avec une présentation accessible aussi bien pour les décideurs que pour les citoyens.

Les résultats comporteront entre autres :

- des données à l'échelle des Eurodistricts partenaires du projet pertinentes à double titre pour la collectivité : en tant que membre des Eurodistricts mais également en tant que collectivité territorialisée afin de définir plus finement les stratégies ; ces données pourraient aussi être utilisées dans les collèges des territoires concernés lors de projets de sensibilisation ;
- des focus sur la production, la consommation et le potentiel hydrogène ;
- un focus sur l'ozone, polluant atmosphérique estival dont les fortes concentrations (en lien avec le changement climatique) ont un impact sur la santé et les cultures ;
- des échanges sur les microplastiques, les particules ultrafines et les pesticides, différents polluants qui ont un impact direct sur la santé ;
- un inventaire des puits carbonés, un inventaire des potentiels de production d'énergies renouvelables, un inventaire des économies d'énergie, des prévisions de qualité de l'air à haute résolution.

Au-delà des données techniques, le projet apportera des éléments d'aide à la décision aux institutions politiques du Rhin supérieur avec notamment le développement d'un outil évaluant l'impact des actions envisagées dans le cadre du projet.

Enfin, des études prospectives et des échanges transfrontaliers seront mis en place concernant les impacts des actions sur l'agriculture, la biodiversité et la santé ainsi que sur l'évaluation des coûts de certaines actions (par exemple la rénovation thermique des bâtiments) ou d'indicateurs sociaux (en lien avec la précarité énergétique).

Le budget prévisionnel du projet est de 1,8 M€ avec une participation du fonds FEDER via le programme Interreg VI Rhin supérieur à hauteur de 800 000 €. La CeA est sollicitée à hauteur de 36 000 €.

a) Accompagnement des projets citoyens rhénans : journée « Vélo sans frontières »

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn organise le 26 mai 2024 la 3^{ème} édition de la Journée « Vélo sans frontières », en partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland.

Cette grande fête transfrontalière du vélo vise à mettre à l'honneur et présenter aux habitants du territoire les nouveaux itinéraires transfrontaliers qui relient les territoires de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn et de la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, fruits d'une collaboration entre les deux collectivités et d'un projet financé dans le cadre du programme Interreg. 4 circuits à travers 10 communes seront proposés aux cyclistes, avec des places festives avec animations.

Les deux premières éditions (2022 et 2023) ont rassemblé 6 000 participants chacune. 5 000 participants sont attendus cette année.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 14 240 €. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 3 000 €. La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland se répartissent le reste à charge à parts égales. Le budget prévisionnel est détaillé en annexe.

2. Coopération avec la Suisse

a) Marché Concours National de Chevaux de Saignelegier (Suisse) du 9 au 11 Août 2024

La Collectivité européenne d'Alsace participera en tant qu'hôte d'honneur au Marché-Concours National de Chevaux (MCNC), manifestation d'ampleur qui se déroulera du 9 au 11 août 2024 à Saignelegier, en Suisse.

Cette participation s'inscrit dans le cadre de la coopération de la Collectivité européenne d'Alsace avec la République et Canton du Jura, l'objectif étant de développer les relations transfrontalières, faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace et assurer la promotion touristique de l'Alsace.

A la demande de la Collectivité européenne d'Alsace et en étroite collaboration avec ses services, ainsi qu'avec le comité d'organisation du MCNC, Alsace Destination Tourisme (ADT) est mandatée pour assurer l'organisation de la présence alsacienne à cet événement.

A cet effet, il est proposé une convention de partenariat entre la CeA et l'ADT prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 € (montant plafond) qui permettra d'afficher les couleurs alsaciennes sur cette manifestation et de réaliser les diverses prestations attendues de l'hôte d'honneur (allée marchande, village famille, soirée musicale du samedi, banquet officiel du dimanche midi, animations diverses, cortège de représentation du dimanche...).

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer un prix de 3 200 € au comité d'organisation du MCNC, conformément à leurs attentes, afin de sponsoriser une course officielle de chevaux.

a) Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) : convention IBA

Le projet *IBA Basel 2020 (Internationale Bauausstellung* en allemand, traduit par *Imaginer et Bâtir l'Avenir* en français) a été porté par l'ETB entre 2010 et 2021. Il est désormais clos.

Le Département du Haut-Rhin, partenaire du projet « IBA Basel 2020 » depuis ses origines en 2010, a fait le choix en 2016 de poursuivre son soutien financier à raison de 40 000 € annuels de 2017 à 2020 et de 20 000 € en 2021, année de clôture, soit une participation totale de 180 000 €.

Les fonds restants du projet IBA sont détenus par l'ETB, sur un compte dédié.

Le 26 mai 2023, l'Assemblée générale de l'ETB a approuvé les résultats financiers finaux du projet IBA.

L'ETB est dépositaire de documents relatifs à l'IBA et a l'obligation de les conserver pour une durée de 15 ans. Cette conservation génère des coûts conséquents, notamment concernant la location du local dédié aux archives.

Le Comité directeur de l'ETB, lors des séances du 24 novembre 2023 et du 16 février 2024, a pris des décisions visant à réduire les coûts de conservation des archives (numérisation des documents, destruction et résiliation de contrat de location du local dédié) et à

entériner la répartition des fonds restants IBA (attribution à l'ETB d'un montant forfaitaire de 20 000 € destinés à couvrir les coûts liés aux archives et, après déduction de ce forfait, partage des fonds restants, soit 599 464,23 €, entre les partenaires cofinanceurs, au prorata des montants versés au projet). Le reliquat attribué à la CeA dans le cadre de cette convention s'élève à 24 199,60 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les deux conventions multipartenariales du projet « Justice sans frontières : Point de contact franco-allemand en région transfrontalière » dans le cadre du Programme Interreg Rhin supérieur 2021-2027, à savoir la convention relative au programme Interreg Rhin supérieur et la convention de mandat SIEG (Services d'Intérêt Economique Général) relative aux aides d'Etat, jointes en annexe au présent rapport, de m'autoriser à y apporter des modifications mineures et à les signer dans leur version finale.
- D'approuver la convention relative au projet INTERREG « Atmo Rhena PLUS » jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 000 € à ATMO Grand Est, porteur du projet « Atmo Rhena PLUS ». Les modalités de versement de la subvention sont précisées dans la convention précitée.
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour l'organisation de la Journée « Vélo sans frontières » le 26 mai 2024, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans.
Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.
- D'approuver la convention de partenariat avec Alsace Destination Tourisme, prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 € (montant plafond) pour l'organisation de la présence alsacienne au Marché-Concours national de Chevaux, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.
Les modalités de versement de la subvention sont précisées dans la convention précitée.
- D'attribuer un prix de 3 200 € au comité d'organisation du MCNC, qui se chargera d'effectuer le versement au vainqueur de l'une des courses officielles de chevaux, en tant que « Prix de la Collectivité européenne d'Alsace ».
- D'approuver la convention relative au reversement des fonds restants du projet IBA, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- D'autoriser l'Eurodistrict trinational de Bâle à reverser à la CeA la somme de 24 199,60 €, qui fera l'objet d'un titre de recette sur l'exercice 2024 et sera versée au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur de la convention.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

| | <i>Programme</i> | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i> | <i>Natures analytiques</i> | <i>Montant</i> |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|-----------------------------|--------------------|
| Dépenses | | | | | | |
| <i>Projets citoyens rhénans</i> | <i>P252</i> | <i>O013</i> | <i>E01</i> | <i>T94</i> | <i>(1698) 65-657358-048</i> | <i>3 000 €</i> |
| <i>SACT-Observatoire transfrontalier air-climat-énergie</i> | <i>P252</i> | <i>O002</i> | <i>E05</i> | <i>T80</i> | <i>(903) 65-65748-042</i> | <i>36 000 €</i> |
| <i>Manifestations transfrontalières d'envergure</i> | <i>P051</i> | <i>O031</i> | <i>E01</i> | <i>T94</i> | <i>(2209) 65-65748-048</i> | <i>120 000 €</i> |
| <i>Manifestations transfrontalières d'envergure</i> | <i>P051</i> | <i>O031</i> | <i>E01</i> | <i>T94</i> | <i>(4548) 65-65132-048</i> | <i>3 200 €</i> |
| Total | | | | | | <i>162 200 €</i> |
| Recettes | | | | | | |
| <i>Fonds restants IBA</i> | <i>P051</i> | <i>O028</i> | <i>E05</i> | <i>T94</i> | <i>(3563) 74-74758-048</i> | <i>24 199,60 €</i> |

Je vous prie de bien vouloir délibérer.